

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 29 JANVIER 2024

Date de convocation : 22/01/2024

2024 - 005

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel, DRICOURT Benoît, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents excusés : CAPY Damien,

Absents non excusés : /

Procurations : CAPY Damien donne procuration à FACHE Olivier

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : Florence LOIFERT

DELIBERATION N°5 : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE AUPRES DE LA DETR

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la rénovation d'une partie des vitraux de l'église de Morlincourt a été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2022. En effet, l'église reconstruite après la deuxième guerre mondiale a subi de graves dommages, il les informe que les matériaux utilisés étaient des matériaux de récupération qui ont mal vieilli et qui agissent par tension sur les vitraux, les déformant et les faisant éclater.

Il leur fait savoir également que ce dossier n'a été pas retenu pour la programmation 2023.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de représenter cette demande auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Il autorise le Maire à renouveler le dossier de demande de subvention auprès de la DETR et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 29 janvier 2024.

Le Maire


Marc DEGAUCHY